



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 15/2015 : BUDGET 2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués le 2 novembre 2015 pour la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. A. Roth, Président

Mme P. Salathé

*Excusés / absents*

*Mme V. Rodondi, Vice-Présidente*

*M. J.-M. Mayor, secrétaire*

*M. M. Markides*

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic

Mme Ch. Dupertuis

Mme N. Greiner-Meylan

M. Ph. Michelet

Mme C. Schiesser

Boursier communal : M. S. Ruby

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président

Mme. L. Boujon

M. M. Henchoz

Mme Ch. Juillerat

M. J.- M. Pasche



## **Préambule**

Comme de coutume, la Commission des finances s'est vue adresser le préavis 15/2015 relatif au budget 2016 et le budget lui-même. Le préavis inclut également une documentation technique sur la péréquation 2016 (pages 20-24), le tableau des investissements/besoins de liquidités 2015-2021 et suivantes (page 25) et le tableau des emprunts à fin 2016 (page 26).

## **Présentation du préavis**

Lors de la séance précitée, notre Syndic Gustave Muheim, responsable du dicastère des finances depuis le début de la présente législature, a présenté et commenté le préavis soumis ce soir à votre approbation ; à cette occasion, les questions posées par notre Commission ont reçu des réponses satisfaisantes.

La structure de ce préavis est à peu de chose près la même que celle de l'année précédente. Les comparaisons et analyses sont donc plus aisées. Ce qui est demeuré également inchangé – et nous en savons gré à la Municipalité et au boursier communal – c'est le sérieux, la transparence et la précision avec lesquels le budget 2016 a été établi.

A la suite cette séance, notre Ministre des finances a reçu de la part de votre commission une série de questions écrites relatives au processus de désendettement promis de longue date par la Municipalité, afin de clarifier ce qui avait été dit et de préciser ce qui ne l'avait pas été. Notre Syndic nous a répondu par deux longs plaidoyers visant à démontrer, entre autres, le sérieux du cheminement menant à l'élaboration du budget. Nous en avons pris connaissance avec intérêt.

## **Commentaires**

Depuis plus de 10 ans, notre exécutif s'est toujours efforcé de présenter un budget proche de l'équilibre, à l'exception notable de 2013 où l'important déficit prévu (CHF 567'020.--) n'a heureusement pas trouvé confirmation dans les comptes. Le budget 2016 est lui aussi conforme à cette tradition puisqu'il prévoit un excédent de revenus de CHF 86'650.--, ceux-ci atteignant CHF 22'962'590.-- (augmentation de 2,21% par rapport au budget 2015) et les charges s'élevant à CHF 22'875'940.-- (augmentation de 2% par rapport au budget 2015).

Sans vouloir plagier le préavis fort bien construit et documenté, la Commission des finances tient à faire part des remarques suivantes :

## **Charges**

Les charges épurées augmentent de CHF 397'730.-- soit +2,01% par rapport au budget 2015. Nous relevons en particulier les frais d'entretien du réseau et collecteurs qui croissent (+CHF 152'500.--) ainsi que les charges de personnel (+CHF 215'800.--) imputables pour l'essentiel à l'ouverture des « Moussillons grands » et aux structures d'accueil pré- et parascolaires.



Des dépenses uniques et non récurrentes (page 4 du préavis) pour CHF 355'000.-- sont planifiées et impactent le poste « **biens, services et marchandises** » qui progresse également.

Le poste « **remboursements, participations et subvention à des collectivités publiques** » qui, à lui seul, atteint l'ampleur pharaonique de CHF 9'060'900.-- (44,85% de nos dépenses) reste quasiment identique. Souhaitons que, après des années de progression, le décompte définitif de cette participation aux charges cantonales, qui sera connu en automne 2017 seulement, confirmera pour une fois cette stagnation !

### **Recettes**

Les recettes épurées augmentent de CHF 159'740.--, soit +0.75% par rapport au budget 2015.

L'impôt sur le revenu des cancoires, qui représente près de la moitié des recettes, est censé progresser d'un modeste 0,72% par rapport au budget 2015. Cette prévision intègre un accroissement de 3% des impôts sur le revenu encaissés en 2014 et de 5% sur la fortune. En cela, la Municipalité reprend à son compte les augmentations supputées par le canton. Par contre, par prudence, elle renonce à suivre le canton qui table sur une hausse de 1% de la population. Ces revenus sont donc calculés sur une population de 3600 personnes, chiffre identique à celui du budget 2015. Si le nombre d'habitants devait se révéler supérieur au 31.12.2016, il pourrait induire une surprise positive lors de l'établissement des comptes 2016 et constitue donc un « coussinet » de sécurité.

Pour rappel, en élaborant le budget 2015, la Municipalité n'avait pris en compte que l'augmentation de la population et avait renoncé à suivre le canton qui prévoyait une hausse des impôts sur le revenu et la fortune de respectivement 3,6% et 12,6%. En 2014, au contraire, hausse de la population et majoration des impôts sur le revenu et la fortune lui avaient semblé pertinentes.

La Commission des finances ne s'oppose pas fondamentalement à ces approches qui diffèrent d'une année à l'autre ; néanmoins, elle préférerait que l'on s'en tienne à une même méthode dans la durée, ceci pour faciliter l'analyse comparative d'un budget à l'autre.

### **Endettement/services financiers**

Ce chapitre préoccupe la Commission des finances depuis plusieurs années en raison de son accroissement très marqué. En 2007, la dette s'élevait à CHF 10'732'000.--. Elle aura donc presque triplé en 8 ans pour s'établir à CHF 32'060'000.-- à fin 2016. Si cette très forte augmentation résulte notamment de la réalisation de nombreux projets d'envergure (Grande-Salle, Collège 3<sup>ème</sup> étape, Auberge Communale, Maison Pasche), la dette par habitant est quelque peu atténuée par la progression simultanée de la population. De CHF 3378.-- en 2007, celle-ci s'établira à CHF 8906.-- à fin 2016, soit malgré tout 2,6 fois plus !

La charge d'intérêt inscrite au budget 2016 pour le service de cette dette va se monter à CHF 709'400.--. Cela correspond à environ 3,9 points d'impôt (1 point d'impôt = CHF 180'221.--). Par rapport aux comptes 2014, cette charge recule de CHF 34'500.--, ce



qui constitue une surprise réjouissante malgré l'augmentation de la dette de CHF 1'705'000.--. Cette diminution est due au remboursement en 2015 de deux emprunts (2 x CHF 1'000'000.--) dont le taux moyen était de 2,30%. Ils ont été remplacés, en 2015 également, par deux nouveaux emprunts (CHF 1'000'000.-- et CHF 3'000'000.--) au taux moyen à peine croyable de 0,357% !

Pour assurer une meilleure lisibilité de l'état de notre endettement, nous demandons qu'à l'avenir, le tableau des emprunts qui figure à la page 26 du préavis 15/2015 mentionne l'état net des emprunts (après amortissements contractuels).

## **Analyse**

La Municipalité nous présente ce soir le dernier budget de la législature 2011-2016. L'heure est donc venue, pour le Conseil communal, de se forger une opinion globale du déroulement de cette période et des perspectives qui s'offrent à nous pour la prochaine législature.

La législature qui s'achève a été marquée par de lourds investissements – dont la 3<sup>ème</sup> étape du Collège – qui n'ont pas manqué d'influencer la situation financière de notre commune. C'est ainsi que l'endettement net prévisible pour fin décembre 2016 atteint CHF 32'060.000.-- De même, la marge d'autofinancement continue de s'amenuiser et n'atteint plus que CHF 1'227'950.-- alors que, bien que déjà maigrelette, elle s'élevait encore à CHF 1'465'940.-- pour 2015.

Dans un tel contexte, on ne peut tirer aucune gloire du fait que, selon toutes prévisions, le plafond d'endettement, fixé à CHF 37'900'000.--, pour la législature qui s'achève, ne sera pas atteint. On peut tout au plus pousser un soupir de soulagement en constatant que cette période a été marquée par des taux d'intérêts très bas qui nous aident à digérer le menu particulièrement copieux que nous nous sommes « offert ».

S'agissant des dépenses courantes portées au budget, on ne rappellera jamais assez qu'une forte proportion d'entre elles échappe à notre influence. Ce sont principalement nos participations aux charges cantonales et à celles de tiers qui ont dépassé durant toute la législature 40% des charges épurées de notre commune. Quant à celles qui sont dites « maîtrisables », la Municipalité relève qu'elle fait preuve de rigueur, ce dont il n'y a pas lieu de douter a priori.

Alors que la Confédération, les cantons, les CFF et bien d'autres collectivités publiques et privées annoncent d'ores et déjà, en vue des années plus difficiles qui s'annoncent, des mesures d'économies drastiques et chiffrées, nous ne constatons pas dans le budget proposé une même volonté.

Au niveau des recettes, la Municipalité réitère pratiquement les prévisions de croissance relativement optimistes auxquelles elle se livrait en relation avec le budget 2015. Il n'est pas exclu que celles-ci trouvent leur confirmation dans les comptes 2015. Il n'en reste pas moins que nous avons devant nous des perspectives qui ne sont pas nécessairement teintées de rose : l'avenir des bilatérales, la persistance des flux migratoires, la force du franc suisse, l'évolution des marchés immobiliers et financiers, la réforme de la fiscalité des entreprises, tout cela peut avoir un impact négatif direct ou indirect sur les recettes communales et faire planer la menace d'une hausse du taux d'impôt. Et peut-être les 8 ans de travaux prévus autour de Belmont sur l'autoroute et ses tunnels inciteront-ils quelques Cancoires à partir vers d'autres horizons.



Cela étant, on est fondé à se demander ce qu'il adviendra durant la prochaine législature du **désendettement** attendu par notre Commission et promis à plusieurs reprises par la Municipalité (notamment en page 4 du préavis 12/2014). Aux dernières nouvelles (séance du Conseil communal du 5 novembre 2015), il ne commencera pas en 2016. Nous estimons superflu de revenir ici sur son caractère indispensable, qui est sans doute reconnu depuis longtemps par chaque citoyen ou citoyenne responsable. Nous tenons cependant à souligner que si l'on veut réellement aller au-delà d'un simple effet d'annonce préélectoral, on ne saurait se limiter, comme la Municipalité semble le penser, à tabler sur l'augmentation de la population et, par conséquent, des recettes, éléments qui demeurent aléatoires par définition. Il y aura lieu, au contraire, d'agir également au niveau des dépenses et de considérer d'un œil critique tant les dépenses courantes que les nombreux projets (p.ex. aménagement hydroélectrique de la Paudèze, terrains de foot et multisports, skate-parc, place du village) dont l'année de réalisation est prévue dans le tableau des investissements 2015-2021 ou reste à fixer; ils sont très loin d'être des « peanuts » et il n'est nullement exclu que d'autres viennent s'y ajouter au cours de la prochaine législature. De plus, il faut rappeler que des engagements financiers de longue durée non anodins ont été pris au cours de la législature qui s'achève (p. ex. Centre de glace de Malley).

Le Conseil sera bien inspiré de prendre ces aspects en considération et de s'interroger sur le caractère réellement indispensable de ces projets, ainsi que sur leur échelonnement dans le temps, lorsqu'il sera saisi des préavis correspondants.

La Commission des finances, quant à elle, examinera d'un œil sévère les préavis à venir et ne saura accepter que ce qui est strictement nécessaire au bon fonctionnement du ménage communal.

Quant à une éventuelle hausse d'impôt, évoquée lors de la présentation du préavis, celle-ci, ne pourrait, selon nous, être acceptée que si toutes les mesures d'économie, même douloureuses, avaient été décidées. Pour mémoire, il est utile de rappeler que notre commune a le plus haut taux d'impôt (soit 69,5%) des communes de l'est lausannois voisines dont les taux pour 2016 se montent à 55,5% pour Lutry, 60% pour Bourg-en-Lavaux, 61% pour Pully, 64% pour Chexbres, 67% pour Savigny.

### **Considérations finales**

Bien que positif, le résultat budgété pour 2016 ne permet pas le démarrage attendu du désendettement ; nous le regrettons. Nous sommes cependant conscients qu'il ne saurait être substantiellement amélioré par quelques traits de plume ou suppressions de poste. Ce n'est que par une réflexion sur les économies à réaliser, qui doit commencer demain, que l'objectif pourra être atteint. Ce faisant, on pourrait s'inspirer de l'objectif annoncé par un municipal (responsable des finances) d'une commune de l'agglomération lausannoise dont l'endettement par habitant (CHF 4668.--) est sensiblement inférieur à celui de Belmont, qui déclare : « Nous devons repousser certaines améliorations qui répondent pourtant à un besoin. »

Il n'y a donc pas lieu de refuser le budget qui nous est soumis. Cependant, ce n'est pas parce qu'une dépense figure au budget qu'elle doit être forcément réalisée.

Nous espérons que la Municipalité a bien compris notre message et que chaque dépense budgétée sera à nouveau analysée le moment venu sous l'angle : **Est-ce vraiment nécessaire ?**



Un financier anonyme a dit un jour dans son entreprise : « Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous dirai comment vous en passer ! ».

### **Taxe d'épuration**

La Commission des finances se rallie à la proposition de la Municipalité de maintenir pour l'année 2016 la taxe à CHF 0.9535 le m<sup>3</sup> TTC (inchangé par rapport à 2015).

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 15/2015** et vous propose de les accepter sans modification en remerciant vivement celles et ceux qui ont œuvré à l'élaboration du budget 2016.

Pour la Commission :

Jean-Pierre Bolay .....  
Président

Lucienne Boujon .....

Christine Juillerat .....

Jean-Marc Pasche .....

Michel Henchoz, rapporteur .....

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 25 novembre 2015